

COMMUNIQUE DE PRESSE

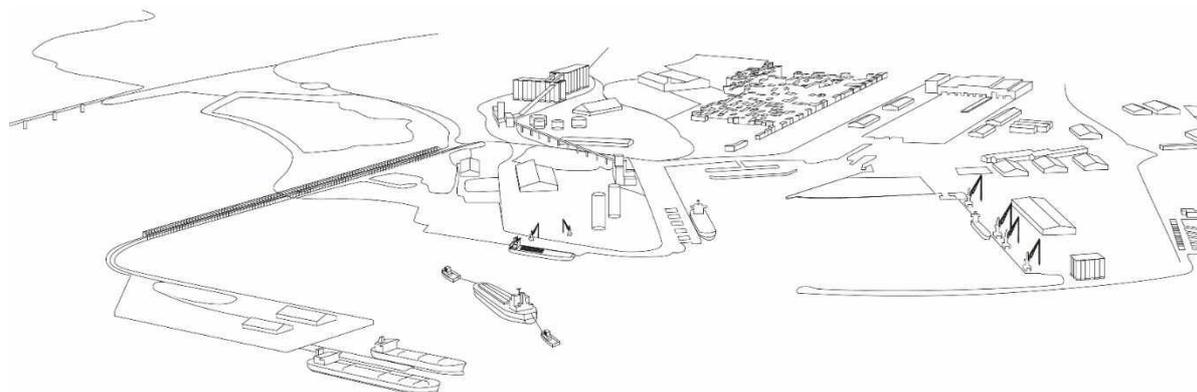
La Rochelle, le 23 janvier 2018

PORT HORIZON 2025 : CONCERTATION AUTOUR DU PROJET D'AMENAGEMENT

Dans le cadre de son projet « Port Horizon 2025 », Port Atlantique La Rochelle prévoit de réaliser dans les prochaines années plusieurs opérations d'aménagement. Afin d'effectuer une large concertation et de prendre en compte tous les enjeux sociétaux et environnementaux, il a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui a validé la démarche le 10 janvier 2018. Les avis recueillis lors de cette concertation permettront d'enrichir le projet et ses modalités de réalisation.

L'objet du projet d'aménagement « Port Horizon 2025 » est d'accompagner les changements en cours et d'anticiper ceux de demain pour accueillir avec efficacité les navires de commerce en tenant compte du contexte mondial : évolution des échanges commerciaux et de la consommation ayant favorisé la massification des flux de marchandises. Cette évolution a entraîné une croissance régulière de la taille des navires et l'un des enjeux majeurs pour le Port est de s'adapter à cette nouvelle donne en intégrant les enjeux de développement durable et de transition énergétique.

Le projet « Port Horizon 2025 » permettra de transformer l'espace portuaire pour conserver une compétitivité cruciale en consolidant les filières historiques du Port tout en permettant le développement de nouvelles filières répondant à ces enjeux. Plateforme compacte disposant de peu de foncier disponible, le Port doit aménager de nouveaux espaces de chargement et de déchargement parfaitement connectés aux réseaux routiers et ferroviaires. Il doit également améliorer la performance de son organisation logistique à terre afin de préserver sa compétitivité et la valeur ajoutée apportée au territoire.



« Port Horizon 2025 » comprend quatre opérations : l'adaptation du terminal de Chef de Baie, la création d'une structure d'accostage pour l'Anse Saint-Marc et l'aménagement de la plateforme de La Repentie, en passant par l'approfondissement nécessaire des accès nautiques. Ce sont autant d'opérations pour la plupart décrites dans le projet stratégique 2014-2019 du Port, approuvé par son Conseil de Surveillance. Avant de mettre en œuvre ces opérations, le Port a souhaité saisir la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) afin d'engager une concertation dans un esprit de transparence, conscient des enjeux sociétaux et environnementaux qui découlent de sa position géographique, au contact de quartiers résidentiels et d'une zone maritime naturelle au caractère singulier.

La CNDP a décidé le 4 octobre 2017 de la mise en œuvre d'une concertation préalable avec garant et a considéré le 10 janvier 2018 que le dossier présenté par le Port était suffisamment complet pour engager la concertation qui se déroule du 1^{er} février au 18 mars 2018 avec plusieurs temps forts. Le 7 février à 18h, une réunion publique se tient à La Rochelle, à L'Espace Encan. Trois moments de rencontre, accompagnés d'une exposition présentant le projet, permettent par ailleurs au public d'échanger avec des représentants du Port et le garant sur le créneau 14h-18h : le 21 février à la mairie de Rivedoux-Plage ; le 2 mars, à La Rochelle dans le hall de la Communauté d'Agglomération et le 7 mars à La Pallice, à la Maison du Port. D'autres moyens sont à la disposition du public pour que cette concertation soit la plus large possible et permette à chacun d'y contribuer : l'ensemble des ressources expliquant les tenants et les aboutissants de « Port Horizon 2025 » sont en ligne sur le site Internet du Port (www.larochelle.port.fr). Sur ces pages dédiées, il est possible de poser des questions, consulter les réponses déjà formulées et apporter des contributions.

Pendant la durée de la concertation, toute personne, association ou organisme peut, sur rendez-vous, rencontrer le garant pour obtenir des informations ou des précisions sur les modalités de la procédure, poser une question ou formuler une proposition.

Une concertation publique sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public

"Vous donner la parole et la faire entendre"

Telle est la raison d'être de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) exprimée par cette devise, tel est l'objectif poursuivi par la concertation publique qui s'ouvre sur le projet d'aménagement de Port Atlantique La Rochelle sous l'égide de la CNDP. La CNDP est une autorité administrative indépendante dont la vocation est d'assurer l'information du public et sa participation à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Le garant*, M. Claude Renou, désigné par la CNDP, participe à l'élaboration du dispositif de concertation, veille à la qualité du dialogue entre le maître d'ouvrage et les différentes parties prenantes, observe comme témoin les échanges et en rend compte dans un bilan publié dans un délai d'un mois à l'issue de la concertation. Il peut être un recours pour toute personne ou organisation relativement à la démarche de concertation, mais n'intervient et ne prend parti en aucun cas sur le fond.

À l'issue de la concertation il appartient au maître d'ouvrage, dans un délai de 2 mois après la publication du bilan du garant, d'indiquer ce qu'il a retenu de la concertation et les mesures qu'il entend prendre pour tenir compte des enseignements de la concertation. Il devra également expliquer et justifier pourquoi il n'a pas retenu telle ou telle suggestion/proposition du public. Le dossier poursuivra ensuite le parcours administratif habituel avec, à l'issue, l'enquête publique et la décision finale délivrée par l'autorité administrative compétente.

** Claude Renou, 69 ans, est cadre retraité de la RATP. Il a été élu municipal pendant 21 ans, dont 15 comme maire. Il est commissaire enquêteur depuis 2000 et médiateur du Procureur de la République depuis 2001. La CNDP a désigné Jean-Louis Laure en appui du garant pour l'exercice de cette mission.*

clauderenuo@garant-cndp.fr - www.debatpublic.fr

INFOS PRATIQUES

La concertation publique : où, quand, comment ?

. **Réunion publique à La Rochelle** : mercredi 7 février à 18h, Espace Encan, quai Louis Prunier.

. **Exposition** présentant le projet (avec un registre à disposition) :

- A la Mairie de Rivedoux-Plage, salle du Conseil, 1^{er} étage, 40 avenue Gustave Perreau. De 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi. De 10h00 à 12h00 le samedi.
- Dans le hall de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, 6 rue Saint-Michel à La Rochelle, de 08h00 à 18h00 du lundi au vendredi.
- A la Maison du Port, 141 boulevard Emile Delmas à La Rochelle, de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, du lundi au vendredi.

. **Les temps de rencontre** pour échanger avec des représentants du Port

- Le 21 février à la Mairie de Rivedoux-Plage, salle du Conseil, 1^{er} étage, 40 avenue Gustave Perreau, de 14h00 à 18h00.
- Le 2 mars dans le hall de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, 6 rue Saint-Michel à La Rochelle, de 14h à 18h.
- Le 7 mars à la Maison du Port, 141 boulevard Emile Delmas à La Rochelle, de 14h à 18h.

. **www.larochelle.port.fr** : pour accéder à toutes les ressources dématérialisées concernant le projet, poser vos questions, consulter les réponses déjà formulées et apporter vos contributions.

. **Le courriel clauderenu@garant-cndp.fr** pour toute question, avis et proposition en rapport avec l'objet de la concertation.

. **Le courriel concertation@larochelle.port.fr** pour toute question sur le projet d'aménagement.

Seul port en eau profonde de la façade atlantique, Port Atlantique La Rochelle est le 6^e Grand Port Maritime français avec 6 terminaux (276 ha de domaine terrestre), totalisant 4 475 mètres de quais reliés au réseau ferré national. Les îles de Ré et Oléron confèrent aux navires un accès protégé et rapide (45 minutes de pilotage). Avec un trafic total 2017 de 8,6 millions de tonnes, dont 3,2 de céréales, 2,6 de produits pétroliers raffinés, un trafic de près de 1 million de tonnes de vracs agricoles et de 760 000 tonnes de produits forestiers, Port Atlantique La Rochelle est le 1^{er} port français pour l'importation de produits forestiers et de pâte à papier et le 2^e port français pour l'exportation des céréales.